



T-ES(2014)OJ3_fr

26 novembre 2014

COMITE DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Ordre des travaux

10^e réunion

Strasbourg, 2-4 décembre 2014

Début de la réunion : 9h30

Fin de la réunion : 18h00

Lieu : bâtiment Agora, Salle G02

ORDRE DES TRAVAUX

MARDI 2 DECEMBRE (9h30 – 11h45)

- 1 Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention**
- 2 Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.2 Echange de vues sur ce qui constitue une situation d'urgence dans le contexte du suivi de la Convention de Lanzarote, en vue de la participation du Président à l'échange annuel entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et les Présidents des organes consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe
- 3 Activités de renforcement des capacités et échange d'informations**
 - 3.4 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
 - ✓ 3.4.1 Communication de M. Guðbrandsson au sujet de sa présentation du 1^{er} rapport d'activité du Comité de Lanzarote au Groupe de Rapporteur sur les droits de l'homme du Comité des Ministres (GR-H, 21 octobre 2014, Strasbourg) et au Comité européen pour les problèmes criminels (CDCP, 1^{er} décembre 2014, Strasbourg)
 - ✓ 3.4.4 Communication de Mme Verzivoli au sujet de sa participation à la 1^{re} réunion du Comité ad hoc d'experts sur la stratégie 2016-2019 du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF, 13-14 novembre 2014, Strasbourg)
 - ✓ 3.4.7 Communication de M. Guðbrandsson au sujet de sa participation à la Conférence de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale sur les mécanismes de protection de l'enfant (14-15 novembre 2014, Minsk)

MARDI 2 DECEMBRE (14h00 – 18h00)

Point 3 (suite) Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

- 3.3 Présentation d'activités d'organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, d'experts, ainsi que de services du Conseil de l'Europe
 - ✓ 3.3.1 Présentation du rapport de l'UNICEF « Hidden in Plain Sight » par Mme Grandjean, spécialiste de la protection des enfants, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale et la CEI (PECO/CEI)
 - ✓ 3.3.2 Présentation des activités d'EUROPOL présentant une pertinence pour les travaux du Comité de Lanzarote, par Mme Staciwa, Europol - Centre européen de lutte contre la cybercriminalité

Point 2 (suite) Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.1 Réponses aux questionnaires : état des lieux et décision sur la façon de procéder avec les Etats Parties n'ayant pas encore répondu

- 2.4 Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance : examen des réponses au questionnaire thématique
Question 13 : « Intérêt supérieur de l'enfant dans les enquêtes et procédures pénales »

MERCREDI 3 DECEMBRE (9h30 – 12h30)

Point 3 (suite) Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

- 3.1 Informations actualisées sur une éventuelle future activité de renforcement des capacités au siège d'INTERPOL
- 3.2 Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ
- 3.4 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
- ✓ 3.4.2 Communication de Mme Rurka : Séminaire international du Groupe de travail « Lanzarote » de la Conférence des OING (21 octobre 2014, Castiglione delle Stiviere)
 - ✓ 3.4.5 Communication de Mme Šidlauskienė : Conférence sur les progrès en matière de protection des droits de l'enfant (6-7 novembre 2014, Vilnius)
 - ✓ 3.4.6 Communication de M. Nikolaidis : 12^e réunion du Comité contre la violence à l'égard des enfants de la Ligue des Etats arabes (12 novembre 2014, Le Caire)

Point 2 (suite) Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.4 Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance : examen des réponses au questionnaire thématique
- ✓ Question 13 : « Intérêt supérieur de l'enfant dans les enquêtes et procédures pénales » (suite si nécessaire)
 - ✓ Question 9.a : « Garanties juridiques pour protéger et aider les victimes »

MERCREDI 3 DECEMBRE (14h00 – 18h00)

- ✓ Question 9.a : « Garanties juridiques pour protéger et aider les victimes » (suite si nécessaire)
- ✓ Question 12 : « Circonstances aggravantes »
- ✓ Question 14 : « Enquêtes et procédures adaptées aux enfants »

JEUDI 4 DECEMBRE (9h30 – 12h00)

- ✓ Question 14 : « Enquêtes et procédures adaptées aux enfants » (suite)
- 2.3 Echange de vues sur le projet d'avis sur l'article 23 (solicitation d'enfants à des fins sexuelles, également appelée « grooming ») de la Convention de Lanzarote

JEUDI 4 DECEMBRE (14h30 – 18h00)

2.3 Echange de vues sur le projet d'avis sur l'article 23 (suite)

4. Questions diverses

Adoption de la liste de décisions de la 10^e réunion

* * *

Pour rappel, les points ci-après sont reportés à une prochaine réunion :

2.4 Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance : examen des réponses au questionnaire thématique :

✓ Question 1 : « Collecte de données »

3.3.1 Présentations par la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Mme DE BOER-BUQUICCHIO et un(e) représentant(e) du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant

3.3.3 Présentation par un(e) représentant(e) du Conseil des Etats de la Mer baltique (*Council of Baltic Sea States, CBSS*)

3.4.3 Communication sur la participation d'un(e) représentant(e) du Comité de Lanzarote à la réunion du Groupe de travail international virtuel (*Virtual Global Taskforce*) sur les infractions sexuelles à l'encontre d'enfants dans plusieurs pays (5-6 novembre 2014, Amsterdam)

4.1 Révision des Règles de procédure du Comité de Lanzarote

* * *

Dates des prochaines réunions

- 17-19 mars 2015
- 15-17 juin 2015
- 13-15 octobre 2015